



CERTIFICAT MEDICAL 2021/2022 DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT EN COMPETITION

Le certificat médical mentionné aux articles L. 231-2 et L. 231-2-1 du Code du Sport permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport mentionné, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines. Ce certificat médical doit dater de moins d'un an.

Je soussigné(e)..... , Docteur en médecine,
après avoir examiné ce jour

Mme/Mr

né(e) le /...../...../...../

certifie que son état de santé actuel ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition - lors des épreuves organisées par la FF Sport U- **hormis dans celui ou ceux rayé(s) ci-dessous.**

Sports individuels sans contrainte particulière

Athlétisme - Courses hors stade
Aviron (en ligne, longue distance, de mer, indoor)
Badminton
Boxe éducative Assaut
Bowling
Bridge
Canoë-kayak
Course d'orientation
Cyclisme - VTT
Danse (toutes formes)
Echecs
Equitation
Escalade
Escrime
Fitness
Force Athlétique
Golf
Gymnastique (Artistique, GR, Team Gym, Trampoline)
Haltérophilie - Musculation

Judo -Ju-Jitsu-Ne Waza
Karaté
Kick Boxing- Muay-Thai (Light, Pré combat)
Kite Surf
Lutte- Sambo sportif
Nage avec palmes
Natation - Natation synchronisée
Patinage artistique et de vitesse
Pelote basque
Pétanque
Roller hockey
Savate - Boxe F. Assaut
Ski – Snowboard (toutes formes) Squash
Surf - Stand Up Paddle
Taekwondo
Tennis - Padel
Tennis de table
Tir à l'arc
Triathlon et Disciplines enchainées (Bike & Run, Duathlon, Raids multisports, Swimrun)
Voile – Kite Surf

Sports collectifs sans contrainte particulière

Basketball - Basket 3x3
Baseball- Softball
Cheerleading
Football Américain
Football- Futsal
Handball
Hockey
Ultimate
Volley - Beach-volley
Water-polo

Sports à contraintes particulières *

- Biathlon
- **Boxe(s) Combat, plein contact**
(Anglaise, Kick Boxing K1 rules, Savate BF)
- Karting
- **Rugby(s)** (XV, X, 7, XIII)
- **Tir sportif**

Autres (à préciser par le médecin) :

Date :

Signature et Cachet

(*) Sports dits, selon le Code du Sport, « à contraintes particulières » : disciplines pour lesquelles la délivrance ou le renouvellement de la licence sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an. Pour toutes les autres disciplines (dites « sans contrainte particulière »), le certificat médical est valable 3 ans sous réserve de répondre les 2ème (2022-2023) et 3ème (2023-2024) années à un questionnaire médical relatif à la santé du licencié demandant le renouvellement de sa licence.